



DOSSIER DE CANDIDATURE « TREMPLIN JAZZ NORMAND »

1 – DISPOSITIF « TREMPLIN JAZZ NORMAND »

À l'occasion d'un partenariat artistique en 2024 entre le Festival Jazz sous les Pommiers (Coutances, 50) et le festival D'Jazz Nevers (58), Focus Jazz, le réseau Jazz en Normandie organise en 2023 un appel à repérage permettant de sélectionner les 3 groupes normands qui pourront participer à cet échange artistique interrégional.

Pour cette première édition, les trois groupes lauréats seront programmés dans le cadre de la 38e édition du D'Jazz Nevers Festival, qui se tiendra du 9 au 16 novembre 2024.

De manière à renforcer encore cette visibilité, le réseau Focus Jazz offrira aux groupes lauréats une programmation exceptionnelle dans le cadre de l'événement régional professionnel qu'il organise à Rouen fin 2024.

Ce dispositif représente un moyen de donner de la visibilité au niveau national à des artistes de jazz de Normandie, conformément aux missions du réseau Focus Jazz et du Pôle de Référence Jazz porté par Jazz sous les pommiers.

2 – CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ AU DISPOSITIF « TREMPLIN JAZZ NORMAND »

Les groupes candidats devront remplir les critères suivants :

- groupes de cinq musicien.ne.s maximum, du solo au quintet, relevant de l'esthétique jazz ;
- les musicien.nes devront résider de manière permanente en Normandie pour plus de la moitié d'entre eux/elles ;
- la formation devra avoir au moins un an d'existence sous le nom et avec l'effectif présentés ;
- la formation devra disposer d'un enregistrement comportant au moins 5 titres, à transmettre à l'organisation (CD, lien Soundcloud, plateforme musicale...) ;
- elle devra désigner un contact unique apte à la représenter pour tout contact avec l'organisation.

3 - FICHE D'INSCRIPTION AU « TREMPLIN JAZZ NORMAND » 2024

Nom du projet artistique :

Date de création :

Représenté par (contact principal) :

Adresse :

Code postal / ville :

Téléphone :

E-mail :

Effectif (trio, quartet, quintet,...) :

Le répertoire scénique « abouti » de la formation comporte :

- combien de morceaux au total ?
- dont combien de compositions originales ?
- dont combien de reprises ?

La formation s'est-elle produite sur scène en 2023 ?

Si oui : combien de fois / dans quels types de lieux (détailler) :

Renseignements pour chaque musicien.ne :

Prénom	Nom	Âge	CP + ville de résidence	Instrument	Lead ?

Joindre impérativement :

- une présentation du groupe, format libre (parcours, esthétique, répertoire, revue de presse,...);
- au moins une photo du groupe (format jpeg ou png, taille minimale du fichier non ouvert : 1 Mo) ; merci de préciser les éventuels crédits liés à l'utilisation de cette/ces image(s) ;
- un lien type Youtube ou extrait vidéo d'un morceau a minima ;
- un lien ou CD permettant l'écoute de cinq titres minimum ;
- une fiche technique et un plan de scène.

>> Copié-collé du lien d'envoi du dossier (Wetransfer ou autre) :

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du dispositif « Tremplin Jazz normand ».

Fait à _____ le ____ / ____ / 2023

Signature :

À retourner par mail avant le 25 novembre 2023 à l'adresse de contact figurant ci-après, accompagné des pièces justificatives et du lien d'envoi des éléments.

Tout dossier incomplet et/ou reçu en dehors des délais requis sera déclaré irrecevable. Les documents joints au dossier (CD...) ne seront ni restitués, ni utilisés sans l'autorisation préalable du représentant du groupe.

4 - RÈGLEMENT DU « TREMPLIN JAZZ NORMAND » 2023

Article 1 : Les organisateurs du « Tremplin Jazz normand » auront la responsabilité de constituer un jury, composé de professionnel.le.s normand.e.s de la musique, dont :

- Un(e) représentant(e) de Focus Jazz ;
- Un(e) représentant(e) de Jazz sous les pommiers ;
- Un(e) représentant(e) de NORMA ;
- Un(e) représentant(e) de la presse spécialisée ;
- Un(e) musicien(ne) professionnel(le).

Après une pré-sélection de cinq groupes, effectuée au moyen des éléments joints au dossier d'inscription (CD, vidéo, parcours, ...), le jury opérera de manière souveraine, en lien avec la direction du D'Jazz Nevers Festival, la sélection finale des trois groupes lauréats, selon des critères variés : interprétation, maîtrise instrumentale ou vocale, prestation scénique, qualité des compositions...

Article 2 : Les trois groupes lauréats bénéficieront d'une programmation dans l'édition 2024 du D'Jazz Nevers Festival, selon les modalités de représentation scénique qui seront proposées par l'organisation.

Chaque formation devra pouvoir assurer un set de 35 à 40 minutes sur scène.

Les trois groupes gagnants de ce tremplin seront également programmés par le réseau Focus Jazz dans le cadre des rencontres professionnelles qui se tiendront à Rouen fin 2024.

La rémunération se fera sur la base de 165 € brut par musicien.ne et par concert. En sus de cette rémunération, les organisateurs et leurs partenaires assureront l'hébergement, les repas, le backline de la formation le soir de chaque concert, ainsi qu'une participation aux frais de transports.

Article 3 : Les groupes gagnants s'engagent à se conformer aux divers points du présent règlement. Ils devront se présenter sur scène dans la même configuration que celle identifiée sur le CD joint au dossier d'inscription.

Ils ne devront pas s'être produits sur une scène de la région Bourgogne Franche-Comté dans le mois précédant les dates de D'Jazz Nevers Festival 2024, qui se tiendra du 9 au 16 novembre 2024.

De même, ils ne devront pas s'être produits sur une scène de la région Normandie dans le mois précédant la date de l'événement programmé à Rouen fin 2024.

5 — CALENDRIER

- Appel à candidature : 25 octobre 2023
- Date limite d'envoi du dossier de candidature : 25 novembre 2023
- Réunion du jury : courant décembre 2023
- Annonce auprès des groupes lauréats (par mail) : fin décembre 2023
- (pour info) : dates D'Jazz Nevers Festival : du 9 au 16 novembre 2024

6 — CONTACT

Focus Jazz — Pierre-Jérôme Coulmin
Maison des associations « Le 1901 »
8, rue Germaine Tillion 14000 CAEN
Mail : focusjazz@gmail.com
Tél : 07 69 67 83 19

MERCI À VOUS